

Exposé sommaire de la situation de la société sur l'exercice 2016-2017

Le Groupe a poursuivi sa stratégie commerciale dans un contexte économique fortement dégradé au travers de sa société tête de Groupe et de ses deux filiales opérationnelles respectivement en Bulgarie et en Roumanie.

Comme annoncé depuis le début de l'exercice, le Groupe Avenir Telecom met actuellement en œuvre un plan stratégique de recentrage de son activité sur son portefeuille de marques en propre et sous licence exclusive dans un modèle de distribution multi-canal :

- mobiles alternatifs et durcis Energizer Hard Case ;
- accessoires Energizer (chargeurs, câbles, cartes mémoires et protections d'écran) et OXO (produits fashion créés en France).

Ces produits sont déjà commercialisés dans plus de 60 pays dans le monde.

Ce nouveau plan s'est traduit par un désengagement progressif de l'exploitation en propre des points de vente en France et à l'international (118 magasins exploités à fin mars 2017 contre 128 à fin mars 2016 et 303 magasins à fin mars 2015) et une forte contraction de l'activité de vente de services (notamment les abonnements pour le compte des opérateurs).

Malgré les différentes actions mises en place pour améliorer la rentabilité de son réseau Internity en France, Avenir Telecom n'a pas réussi à compenser les pertes occasionnées par la reconfiguration du marché. Après avoir travaillé pendant plusieurs mois sur différentes options de réorganisation de son parc résiduel, le Groupe a décidé de procéder à un désengagement total dans les plus brefs délais afin de limiter l'impact négatif sur sa situation financière. Les conséquences comptables en ont été appréhendées dans les notes 4 et 9.

Du fait de la difficulté de la mise en œuvre du plan de redéploiement stratégique, la direction d'Avenir Telecom après en avoir informé le personnel a été contrainte au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement en date du 28 décembre 2015. Le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui s'est terminée le 4 juillet 2016 et qui a été renouvelée jusqu'au 4 janvier 2017. Par jugement en date du 9 janvier 2017, le Tribunal de Commerce de Marseille a autorisé la prolongation exceptionnelle de la période d'observation jusqu'au 4 juillet 2017.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, un plan social dans la filiale Avenir Telecom Espagne a été mis en place visant à la sortie de la totalité des effectifs du siège de la filiale espagnole basée à Zamudio en liaison avec l'arrêt du contrat commercial avec l'opérateur Vodafone intervenue le 30 avril 2015 et s'est traduit par le transfert du parc de magasins à d'autres distributeurs de l'opérateur.

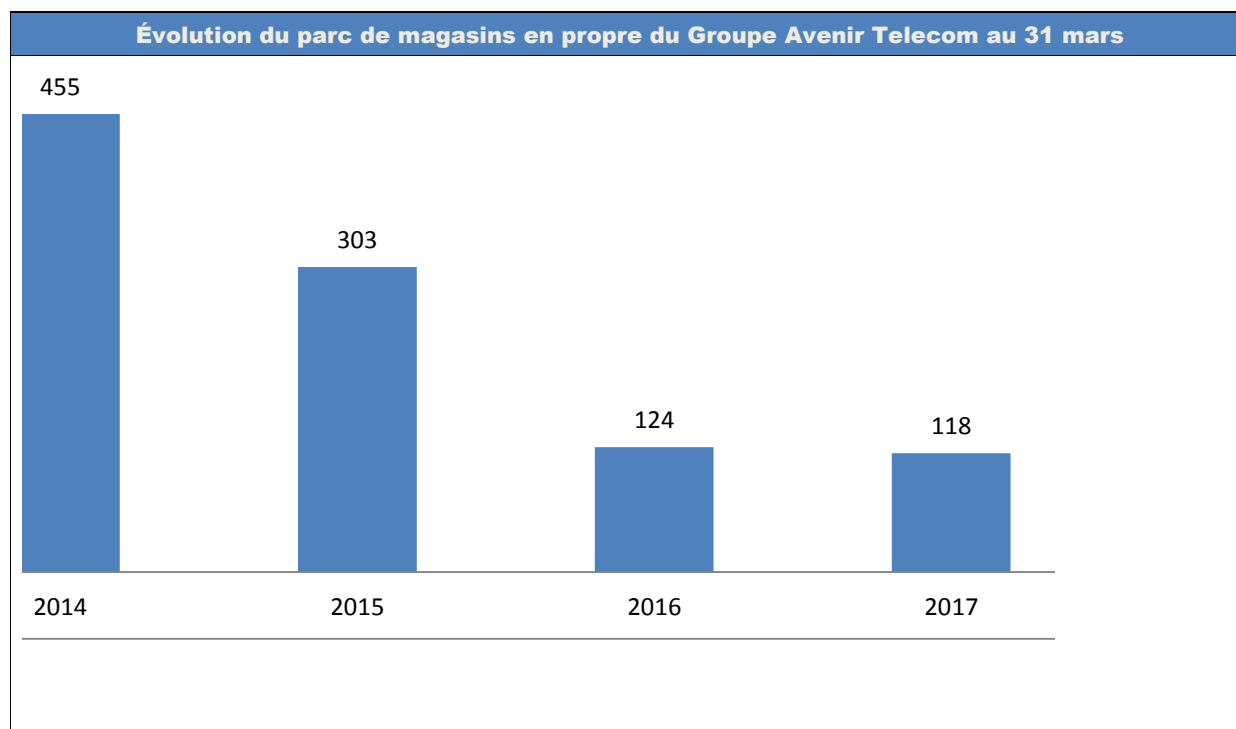
Le 1er mars 2016 la DIRECCTE avait homologué un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France concernant 255 postes à supprimer. Une provision de 4 947 milliers d'euros avait été comptabilisée au titre des indemnités de préavis et des indemnités de départ. Les premiers départs ont eu lieu sur avril 2016, la provision été consommée à hauteur de 4 487 milliers d'euros sur la période.

Le 24 mars 2017 la Société envisageait un désengagement total dans ses points de vente en France (4 encore en exploitation à cette date) du fait des pertes d'exploitation générées par ces derniers, pourtant rentables à l'ouverture du Redressement Judiciaire. Le 19 avril 2017 la DIRECCTE a homologué un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France concernant 13 postes à supprimer. Une provision de 313 milliers d'euros a été comptabilisée au titre des indemnités de préavis et des indemnités de départ. Les premiers départs ont eu lieu en juin 2017, la provision n'a pas été consommée au cours de l'exercice. Cette provision concerne finalement 9 personnes car 4 personnes ont été reprises dans le cadre de la vente du fonds de commerce du magasin situé à Angoulême en date du 1er juin 2017.

Sur l'exercice clos le 31 mars 2016, deux contrats d'apport en nature avaient été conclus entre Avenir Telecom et CIG Holding concernant en premier lieu le transfert de 25 fonds de commerce situé en France au 30 septembre 2015 et en second lieu l'apport de 24 magasins au 16 novembre 2015. La valeur d'apport des 49 fonds de commerce avait été déterminée sur la base de la valeur nette comptable sociale enregistrée dans les comptes d'Avenir Telecom au 30 septembre 2015, soit 4 630 milliers d'euros. Au niveau consolidé, l'effet avait consisté en une plus-value de 1 645 milliers d'euros. En contrepartie, Avenir Telecom s'était vu attribuer 44,8% du capital de CIG HOLDING, sans exercer d'influence notable. Avenir Telecom avait conclu à la même date une convention de trésorerie avec la société CIG Holding et avait prêté à cette dernière 649 milliers d'euros remboursables sur une période de 24 mois. La Société avait été informée vendredi 19 février 2016 du fait que la société CIG Holding avait déclaré sa cessation de paiement le 12 février 2016 et faisait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire en date du 18 février 2016, tout comme toutes les autres sociétés de son Groupe. En date du 31 mars 2016, la société CIG HOLDING avait été mise en liquidation judiciaire.

Au 31 mars 2017, le parc de magasins actifs en propre se répartit de la façon suivante :

Parc de magasins actifs en propre du Groupe Avenir Telecom	31 mars 2017
France (1)	4
Bulgarie	60
Roumanie	54
Total	118
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Source : Avenir Telecom ▪ (1) Exploitation arrêtée en mai 2017 	



II.2 Chiffre d'affaires et marge brute consolidés

Dans un environnement difficile en Europe (cf. VIII.1 Risques relatifs à l'activité de la Société et à sa stratégie), le chiffre d'affaires annuel consolidé de l'exercice 2016-2017 s'élève à 55,6 millions d'euros, en retrait de 50,4 % par rapport à l'exercice 2015-2016. Le Groupe réalise 72 % de son chiffre d'affaires à l'international et est désormais présent dans 60 pays.

II.3 Résultats consolidés

Milliers d'euros	31 mars 2017	31 mars 2016
Chiffre d'affaires	55 565	111 946
Coût des services et produits vendus	(33 207)	(76 238)
Marge brute	22 358	35 708
Taux de marge brute	40,2%	31,9%
Frais de transport et de logistique	(2 568)	(6 170)
Coûts des réseaux de distribution directe	(6 039)	(18 963)
Autres charges commerciales	(2 563)	(12 606)
Charges administratives	(8 715)	(18 031)
Autres produits et charges, nets	288	(28)
Dépréciation des actifs non courants	75	(4 587)
Résultat opérationnel	2 836	(24 677)
Produits financiers	200	-
Charges financières	(158)	(4 532)
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat	2 878	(29 209)
Impôts sur le résultat	(1 534)	(1 180)
Résultat net des activités poursuivies	1 344	(30 389)
Résultat net après impôts des activités abandonnées	-	568
Résultat net	1 344	(29 821)

Compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de l'exercice 2016-2017 s'élève à 55,6 millions d'euros, en baisse de 50,4% par rapport à l'exercice 2015-2016.

Le résultat opérationnel consolidé s'établit à 2,8 millions d'euros contre -24,7 millions d'euros l'exercice précédent.

La charge d'impôt sur l'exercice 2016-2017 s'élève à 1,5 million d'euros.

Le résultat net du Groupe sur l'exercice 2016-2017 est un gain de 1,3 millions d'euros contre une perte de 29,8 millions d'euros sur l'exercice 2015-2016.